

DU 1^{er} JUILLET AU 31 OCTOBRE

PRÊT SCOLAIRE 0%
TAUX D'INTÉRÊT

Disponible en **24h**

PLUS DE SOUCIS
pour la rentrée scolaire de nos enfants.

Jusqu'à 5 mois du **salaire net*** RDV EN AGENCE

CORIS BANK

Cette soumission conditionnelle



Hebdomadaire d'Informations #
Société - Politique - Economie - Développement - Culture

N° 0719 du 08 au 14 Septembre 2026- Prix : 250 F CFA

**ADOPTION DE LA RÉSOLUTION
"CORRECT THE MAP" A L'ONU :**
Victoire diplomatique
historique pour le
Togo et l'Afrique **P.5**



POLITIQUE-JUSTICE- CEDEAO :



KPESSOSSO 2026 :
**LA PIERRE EST BLANCHE, PURETÉ,
PAIX ET PROSPÉRITÉ POUR LE TOGO** **P.2**



EDITO SOYONS HEUREUX



Qu'est-ce que l'Homme cherche tant si ce n'est le bonheur ? Nous nous décarcassons à loisir. Nous nous évertuons à nous créer un lendemain meilleur qu'aujourd'hui.

Nous courons dans tous les sens. Nous nous piétons, nous causons des torts, parfois sans le savoir, à autrui.

Comme la si bien dit Henry van Dyke, "Le bonheur est à l'intérieur de nous, pas à l'extérieur. Il ne dépend pas de ce que nous avons mais de ce que nous sommes."

Sachons que le bonheur est un trésor authentique. La moindre seconde perdue est un joyau qui s'échappe. Chaque instant de plaisir se doit d'être vécu sans peur du lendemain, au risque de se priver d'avenir.

Et renchérissons avec Paulo Coelho : "Quand on ne peut revenir en arrière, on ne doit se préoccuper que de la meilleure façon d'aller de l'avant."

Si un problème a une solution, alors il est inutile de s'en inquiéter ; s'il n'en a pas, s'inquiéter n'y changera rien.

Soyons tout simplement heureux !

Crédo TETTEH



Récépissé

N°0465/29/10/12/HAAC

Adresse :

23 Rue Formatec, Agoè-Cacavéli
01 BP : 450 Lomé

Tél : +228 91538081

Courriel : lemedium2013@yahoo.fr

Maison de la Presse : Casier N° 78

N°RCCM : TG-LOM 2015A6516

NIF : 1000480972

N°CFE : 7966PP2015/2015

Directeur Général :

TETTEH Adjé K. Crédo

Directeur de la Publication :

WOUSSOU Kossi

Rédaction :

Crédo TETTEH

Ali Samba

Infographie :

JPB

Impression :

VISION

Tirage : 2500 exemplaires

RENTREE ACADEMIQUE 2026-2027 :

CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO (CBI TOGO) RÉCOMPENSE 100 ENFANTS TITULAIRES DE COMPTE CORIS KID

Cette année encore, Coris Bank International Togo (CBI Togo) reste fidèle à son engagement en faveur de l'éducation en lien avec sa politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), à travers la cérémonie de remise des bons d'achat pour la rentrée scolaire 2026-2027 à ses clients détenteurs de compte CORIS KID, le mercredi 02 septembre 2026 à Lomé.

CORIS KID, un produit d'épargne de la famille des comptes d'épargne de Coris Bank International Togo (CBI Togo), destiné aux enfants de 0 à 17 ans. Par cette action, CBI Togo entend, non seulement contribuer à alléger les dépenses liées à la rentrée scolaire des familles bénéficiaires, mais également encourager la culture de l'épargne dès le plus jeune âge.

Pour l'édition 2026, 100 enfants titulaires de comptes CORIS KID ont été sélectionnés par tirage au sort et ont bénéficié chacun d'un bon



Remise symbolique

d'achat d'une valeur de 30 000 FCFA, destiné à l'acquisition de fournitures scolaires pour la rentrée 2026-2027. " À travers la remise de ces bons d'achat, Coris Bank International Togo réaffirme son engagement en faveur de l'éducation

et de l'épanouissement des enfants. En soutenant les familles à l'occasion de la rentrée scolaire, CBI Togo contribue ainsi à créer les conditions d'une rentrée plus sereine pour les enfants bénéficiaires ", indique CBI Togo.

L'initiative vise donc à soutenir l'éducation, en contribuant à une rentrée scolaire plus sereine pour les familles bénéficiaires ; récompenser la fidélité des clients qui épargnent pour leurs enfants à travers le compte CORIS KID ; encourager la culture de l'épargne dès le plus jeune âge, en valorisant les efforts des parents et tuteurs.

Pour CBI Togo, l'opération de remise de bons d'achat de kits scolaires est aussi une occasion de renforcer la proximité avec les clients et

de créer une expérience positive autour de la marque CBI Togo ; affirmer l'engagement citoyen de la Banque en faveur de l'éducation et de la jeunesse togolaise ; valoriser le compte CORIS KID comme une solution d'épargne adaptée aux besoins des familles ; et contribuer à renforcer la notoriété de CBI Togo, en tant que banque engagée aux côtés des familles togolaises.

Il est à rappeler que dans la même veine, CBI Togo était aux côtés des premiers responsables du quartier de Bè Souza-Nétimé, dans l'organisation des Vacances Utiles, une initiative dédiée aux élèves, du CP1 à la Terminale, par un don de fournitures scolaires aux meilleurs élèves de cette édition 2026.

@LEMEDIUM



Photo de famille

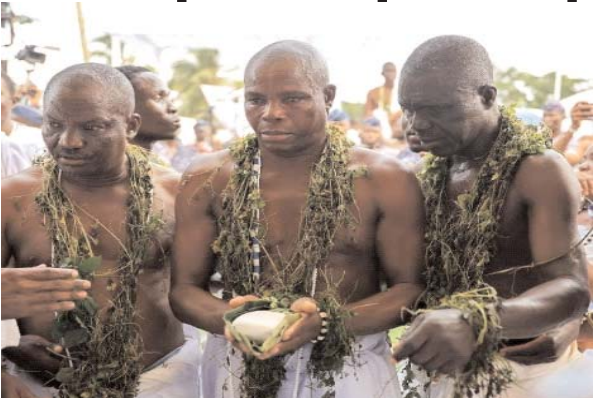
KPESSOSSO 2026 :

La pierre est blanche, pureté, paix et prospérité pour le Togo

Le peuple Guin est entré dans la nouvelle année Epé-Ekpé, avec la 363ème édition de Kpéssosso (prise de la pierre sacrée), dans la forêt sacrée de Glidji, ce jeudi 3 septembre 2026, dans la commune Lacs 1. Point culminant des différents rites, elle annonce le passage dans une nouvelle année, selon le calendrier traditionnel Guin.

Cette année, la pierre est de couleur blanche. Selon les prédictions et messages transmis par les prêtres traditionnels, qui ont présidé la cérémonie, cette teinte blanche est symbole de pureté, de paix et de prospérité pour le Togo.

Pour attirer les faveurs divines et détourner les mauvais présages, plusieurs prescriptions et offrandes ont été énoncées par les dignitaires : Offrandes divines pour honorer la divinité de la forge et du fer (Egun), ainsi que les jumeaux ; Solidarité et charité et générosité envers les nécessiteux et les personnes vulnérables ; appels à la prudence, éviter les baignades fréquentes dans les cours d'eau douce, ainsi que dans



Des prêtres traditionnels

les piscines.

Au-delà de ces avertissements, la pierre sacrée blanche apporte aussi des messages d'espoir. Elle annonce une abondance lors des prochaines récoltes, la fécondité pour les femmes, la prospérité dans le commerce et les entreprises, ainsi qu'une évolution favorable dans les carrières professionnelles de chacun.

Loin d'être un simple rituel spirituel, la prise de la pierre s'accompagne généralement des prescriptions et recommandations pour les membres de la communauté. Cette année les prêtres ont relayé sans détour la voix de la pierre : " La pierre nous recommande d'éviter



Une vue de l'assistance ; au premier rang, des officiels

les querelles, les violences domestiques, surtout les violences faites aux femmes et aux enfants. La pierre nous recommande, l'unité, le pardon et la réconciliation ", ont-ils dit.

Notons que l'événement s'est déroulé en présence de diverses personnalités, aux premiers rangs desquels Alexis Coffi AQUEREBURU, le Sénateur-Maire de la Commune des Lacs 1, Isaac TCHIAKPE, le ministre en charge de la culture et Sandra Johnson, la ministre, la Secrétaire générale de la Présidence du Conseil. " Native d'Aného et fille du Togo, ce moment de communion avec notre culture et nos ancêtres reste,

chaque année, un rendez-vous essentiel. Cette année encore, la pierre sacrée de couleur blanche nous a livré un message fort, empreint de sagesse, pour notre communauté et pour tout le Togo ", a-t-elle indiqué.

Ce patrimoine, inscrit depuis le 11 décembre 2025 sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, place désormais Kpéssosso aux rangs des richesses culturelles, que le Togo fait fortement rayonner au-delà de ses frontières. C'est donc avec fierté que nous devons le chérir et le transmettre aux générations futures.

POLITIQUE-JUSTICE- CEDEAO :

CE QUE L'ARRET DE LA COUR DE JUSTICE DIT ET NE DIT PAS

Les commentaires et interprétations de l'arrêt de la Cour de Justice de la CEDEAO vont bon train dans l'opinion nationale et internationale. Certains, délibérément, emploient des interprétations erronées pour se masturber et remplir des cahiers de charges.

Mais entre les interprétations ou commentaires erronés, se trouvent la réalité et, plus précisément, ce que l'Arrêt de la Cour de Justice de la CEDEAO dit et ce qu'il ne dit pas.

Par @Crédo TETTEH

CE QUE L'ARRET NE DIT PAS

L'arrêt n° ECW/ CCJ/ JUD/ 01 /26, dans l'affaire Ligue Togolaise des Droits de l'Homme et autres c. République togolaise, rendu le 29 janvier 2026., un document de 40 pages, ne dit pas que la Cour annule la Constitution togolaise de 2024 et qu'elle ordonne le retour automatique à la Constitution précédente. Egalement, la Cour ne destitue pas le président du Conseil et n'invalide, les élections organisées sous la nouvelle Constitution. Et par conséquent, elle n'ordonne pas une nouvelle élection présidentielle.

Il faut préciser que nous sommes en face d'une distinction juridiquement fondamentale. Le dispositif publié ne contient aucune de ces mesures. Il se limite notamment à constater la violation de l'article 23 et à prescrire la conformité des futures réformes aux obligations internationales.

CE QUE L'ARRET DIT :

Sans fioriture, l'Arrêt de la Cour de Justice de la CEDEAO a clairement dit que la réforme constitutionnelle du 25 mars 2024 viole l'article 23(5) de la CADEG et constitue, au sens de cette disposition, un " *changement inconstitutionnel de gouvernement* ".

La Cour fonde notamment son appréciation sur le contexte, le contenu de la réforme et ses effets attendus. Elle a, à cet effet, relevé que la réforme a été adoptée par une Assemblée nationale, dont le mandat était

arrivé à expiration, élément central de son raisonnement.

C'est ainsi que la Cour de Justice de la CEDEAO a considéré que la modification constitutionnelle est intervenue dans un contexte qui touche aux principes de l'alternance démocratique, visés par l'article 23(5) de la Charte africaine.

Pour les Sages Juges de la Cour de la CEDEAO, la réforme a notamment profondément modifié l'organisation des pouvoirs publics et le mode de désignation du chef de l'État. Mais, il est très important au-delà de tout de retenir que la Cour ne prononce toutefois pas l'annulation de la Constitution togolaise de 2024. Ceci est un élément essentiel à ne pas perdre de vue, lorsqu'on présente l'arrêt.

Par contre, la Cour, dans son arrêt, rejette les griefs relatifs à une violation du droit des citoyens de participer aux affaires publiques, estimant que les requérants n'ont pas apporté la preuve que les citoyens avaient été empêchés de voter, de se présenter ou d'exercer leurs droits politiques. Elle précise également que les requérants ne pouvaient pas directement engager une procédure contre le Togo sur la base de certaines violations alléguées du Protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance. En conclusion, ces demandes ont été déclarées irrecevables.

CE QUE L'ARRET ORDONNE AU TOGO

La Cour ordonne au Togo de veiller à ce que les futures réformes constitutionnelles soient conformes aux normes régionales en matière de démocratie et de gouvernance.

Elle ne prononce pas, dans son arrêt, de réparation financière, considérant qu'aucun préjudice individuel n'a été suffisamment établi, et décide que chaque partie supporte ses propres frais.

Sur l'article 23 de la Charte africaine en particulier

La Cour considère que la Charte africaine de la démocra-



tie, des élections et de la gouvernance (CADEG) peut être invoquée devant elle comme instrument relatif aux droits de l'homme. Elle rappelle surtout que l'article 23 vise les modifications constitutionnelles qui compromettent l'alternance démocratique.

Un point capital à ne pas négliger

En parcourant minutieusement l'Arrêt, la Cour reconnaît explicitement que les États disposent du pouvoir souverain de modifier ou même de remplacer leur Constitution. Mais elle ajoute que cette souveraineté doit s'exercer dans le respect des obligations internationales relatives notamment à la démocratie, aux droits de l'homme et à la bonne gouvernance.

DE L'ANALYSE DU RESEAU PANAFRICAIN DES ORGANISATIONS DE DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET DES ASSOCIATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

En conférence de presse le jeudi dernier à Lomé, le Réseau Panafricain des Organisations de Défense Des Droits de l'Homme et des Associations de la Société Civile a, dans une déclaration, abordé une question essentielle pour l'avenir institutionnel de notre pays et répondu à des " *marchands d'illusions* " qui veulent se prévaloir de cet arrêt de la Cour de Justice de la CEDEAO, pour se faire une virginité politique

improbable.

" *Notre position aujourd'hui est simple : nous respectons la Cour de Justice de la CEDEAO, nous respectons le droit communautaire et nous respectons le débat contradictoire. Mais nous refusons également que cet arrêt soit interprété au-delà de ce qu'il dit réellement* ", a déclaré le Réseau Panafricain.

En effet, depuis plusieurs semaines, des organisations politiques, se réclamant de l'opposition, mènent une campagne de communication construite autour d'un arrêt de la Cour de Justice de la CEDEAO.

Cette campagne repose sur une interprétation erronée de la décision, débouchant sur un mémorandum, dont l'objet est de faire glisser un sujet strictement juridique sur un terrain strictement politique, poursuit la déclaration du Réseau.

Pour la Coordination du Réseau, ce constat est d'autant plus préoccupant qu'il intervient au moment même où le Togo s'inscrit dans une dynamique de consolidation institutionnelle et de positionnement parmi les nations les plus dynamiques du continent.

" *Des organisations de la société civile togolaise entendent dénoncer ce procédé, qu'elles qualifient de manœuvre de diversion destinée à permettre à une opposition en quête de repères de se recomposer une place sur l'échiquier politique national, au prix d'une désinformation des citoyens. Pour nous, Organisations de Défense*

des Droits de l'Homme et Associations de la Société Civile, il est temps que les Togolais cessent d'être instrumentalisés par une opposition, dont l'action ne s'appuie, ni sur une base idéologique construite, ni sur une lecture rigoureuse des textes qu'elle invoque ".

Sur la supposée crise institutionnelle au Togo

Dans sa déclaration liminaire, le Réseau panafricain affirme " *respecter le droit de tout citoyen, parti politique ou organisation de la société civile de s'exprimer librement sur la marche de la Nation. Le débat contradictoire constitue une composante essentielle de la démocratie et doit pouvoir s'exercer dans le respect des opinions divergentes. Les divergences d'appréciation sur les réformes politiques et institutionnelles ne sauraient, à elles seules, être assimilées à une crise institutionnelle* ".

Après analyse de la situation nationale, le Réseau a estimé qu'il n'existe pas de crise institutionnelle au Togo. Les institutions de la République fonctionnent, conformément au cadre constitutionnel en vigueur et les désaccords politiques relèvent de la confrontation légitime des idées.

" *Il convient donc d'éviter toute présentation de la situation nationale comme une rupture du fonctionnement des institutions ou comme une remise en cause de l'ordre constitutionnel* ", a-t-il **insisté**.

Zozo

INVESTISSEMENTS : LE GOUVERNEMENT LANCE UN CLUB DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ



Au Togo, un club de partenariat public-privé (PPP) a été officiellement lancé à Lomé, à l'issue d'une conférence de haut niveau consacrée au financement des infrastructures. La rencontre, organisée le jeudi 3 septembre par le gouvernement, avec l'appui du Club PPP Med'Afrique, a réuni décideurs publics, investisseurs, experts et acteurs du financement.

Pensé comme un cadre de dialogue entre les secteurs public et privé, le Club PPP se veut une plateforme de concertation destinée à faciliter la préparation, la structuration et la mise en œuvre des projets en partenariat public-privé. Il réunit notamment l'État et les collectivités territoriales, les entreprises, les banques et investisseurs, les fonds d'investissement, les cabinets juridiques et financiers, les experts en PPP ainsi que les partenaires techniques et financiers.

L'objectif est de créer un espace de dialogue permanent entre les différents acteurs, de favoriser l'émergence de projets bancables et d'accélérer leur mise en œuvre. Le Club doit également contribuer à renforcer la confiance des investisseurs et faciliter la mobilisation des financements privés en faveur des infrastructures prioritaires.

La création de ce cadre intervient alors que le gouvernement entend renforcer le recours aux PPP pour accompagner la mise en œuvre de sa feuille de route 2026-2031.

"Le PPP n'est pas un contournement budgétaire. C'est un instrument d'efficacité, de rigueur et de responsabilité partagée", a indiqué le ministre de l'Économie et de la Veille stratégique, Badnam Patoki.

Les travaux ont en outre permis d'aborder les conditions de réussite des PPP, notamment la transparence, la préparation des projets et leur bancabilité.

Pour assurer le suivi des initiatives, la création d'une Task Force opérationnelle a également été annoncée. Elle constituera un guichet unique chargé de lever les blocages et d'accélérer les dossiers, avec une obligation de résultats.

Cette nouvelle dynamique doit permettre au gouvernement de renforcer son partenariat avec le secteur privé et d'accélérer le passage de la sensibilisation à la concrétisation des projets d'infrastructures.

Source : @Republiquetogolaise.tg

COOPERATION TOGO-BIELORUSSIE : FAURE GNASSINGBE ET ALEXANDRE LOUKACHENKO POUR UN RENFORCEMENT DE L'AXE LOMÉ-MINSK

En marge du 26^e sommet de l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS) à Bichkek, au Kirghizistan, le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, s'est entretenu, le 1^{er} septembre dernier, avec le président biélorusse, Alexandre Loukachenko. Cette rencontre bilatérale marque un tournant stratégique dans l'approfondissement des relations économiques et diplomatiques entre Lomé et Minsk.

Au cœur des échanges, les deux leaders ont identifié plusieurs secteurs prioritaires pour accélérer les investissements directs et moderniser l'économie togolaise. Au plan agriculture et agro-industrie, priorité absolue est donnée à la sécurité alimentaire, à la mécanisation agricole et à la transformation locale des produits. Pour ce qui est du secteur minier et bancaire, les deux dirigeants entendent optimiser l'exploitation des ressources naturelles et création de synergies financières. Parlant des transports et de la logistique, Lomé souhaite un accompagnement technique biélorusse pour renforcer les infrastructures de transport. (...)

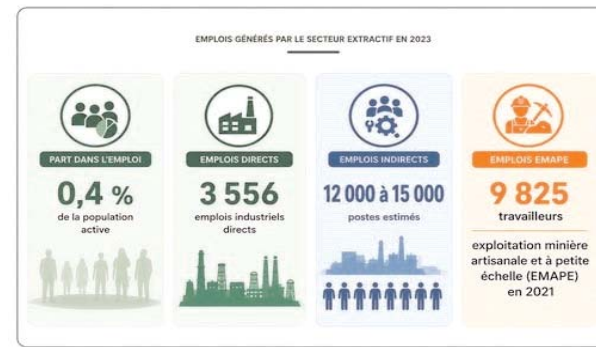
SECTEUR MINIER : UN IMPORTANT GÉNÉRATEUR D'EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS

Au Togo, le secteur extractif repose essentiellement sur les activités minières. L'exploitation des phosphates, du calcaire, des matériaux de carrière, des argiles, de la dolomite et des pierres ornementales, constitue aujourd'hui la principale source de production extractive du pays. En 2023, les mines et carrières ont représenté 99,14 % des paiements extractifs déclarés. Les entreprises du secteur ont déclaré 124,25 milliards de FCFA, contre 19 milliards de FCFA en 2022.

A en croire le ministère en charge des mines, cette progression s'explique principalement par des opérations de compensation entre la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT) et l'État, représentant 102,99 milliards de FCFA, sans mouvement correspondant de trésorerie. Elle ne doit donc pas être interprétée comme une augmentation proportionnelle de la production minière. "La SNPT et SCANTOGO MINES concentrent à elles seules plus de 97 % des contributions budgétaires extractives, illustrant le poids des principales filières minières dans les recettes du secteur", informe le gouvernement.

Au-delà de sa contribution fiscale et budgétaire, le secteur extractif togolais constitue un moteur socio-économique essentiel pour le pays. Son impact sur le marché du travail s'étend des grandes exploitations industrielles aux sites d'extraction artisanale, générant des dynamiques d'emploi variées.

Pour bien appréhender le poids réel du secteur sur l'emploi national (estimé à environ 0,4 % de la popula-



tion active), il est indispensable de distinguer la nature des postes créés.

Selon le Rapport ITIE 2023, les entreprises du périmètre de conciliation déclarent 3 556 emplois industriels directs (mines et sous-secteur de l'eau compris). Ils regroupent les salariés permanents et temporaires, travaillant au sein des sociétés minières et des carrières. Quant aux emplois indirects, ils sont estimés entre 12 000 et 15 000 postes. Ils sont créés le long de la chaîne de valeur chez les sous-traitants, les transporteurs, les prestataires de maintenance, de gardiennage et de restauration.

Les emplois induits, eux, découlent de la consommation des ménages alimentée par les salaires distribués dans le secteur, dynamisant le commerce local et les services, bien qu'ils ne soient pas directement quantifiés par les normes ITIE.

En parallèle du segment industriel, l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) mobilise une importante main-d'œuvre. L'inventaire national de 2021 y recense 9 825 travailleurs, principalement localisés dans les régions des Plateaux, Centrale et de la Kara. Ce segment présente toutefois des réalités socio-démographiques très dis-

tingentes de l'industrie :

Alors que les femmes n'occupent que 9 % des postes dans l'industrie minière formelle, elles représentent 48 % de la main-d'œuvre dans l'artisanat minier (contre 33 % d'hommes). Les enfants de moins de 18 ans constituent 19 % des effectifs recensés dans l'EMAPE, soulignant un enjeu prioritaire de formalisation, de protection sociale et d'encadrement par les autorités.

Le secteur minier dispose d'un fort potentiel de création d'emplois qualifiés et de transfert de compétences techniques, sous réserve de soutenir les investissements dans la formation professionnelle et la promotion du contenu local. Plusieurs projets structurants en cours ouvrent des perspectives prometteuses : l'exploitation du manganèse à Nayéga par la Société Togolaise de Manganèse, la valorisation du gisement d'argile de Ledjoblibo, les partenariats industriels, notamment les accords conclus avec le Groupe OCP pour la création d'une usine locale d'engrais. "Ces initiatives visent à accélérer la transformation locale des minerais, étape fondamentale pour maximiser la création de valeur ajoutée et générer des emplois durables sur le territoire



togolais", relève le ministère en charge des mines.

En rappel, la contribution du secteur extractif au PIB est restée relativement stable, autour de 1 à 1,5 % entre 2021 et 2023. Cette proportion, relativement modeste, ne signifie toutefois pas que le secteur joue un rôle économique limité. Son importance stratégique réside également dans sa contribution aux exportations, aux recettes fiscales et parafiscales, à l'approvisionnement industriel et aux activités indirectes, liées au transport, aux services, à la construction et à l'industrie manufacturière.

À plus long terme, la contribution économique du secteur minier pourrait être renforcée par la diversification des ressources exploitées, la transformation locale des minerais, le développement de nouveaux projets, le renforcement de la gouvernance et l'amélioration des infrastructures. Ces évolutions permettraient de mieux valoriser le potentiel géologique du pays et d'accroître progressivement la contribution du secteur au développement économique national.

ECONOMIE :

La croissance du PIB en hausse 3,8% au 1er trimestre 2026

Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED), au premier trimestre 2026, l'activité économique au Togo a progressé de 3,8%, par rapport au premier trimestre 2025.

Cette croissance est portée essentiellement par le dynamisme des activités du secteur secondaire, ainsi que par l'évolution favorable des impôts nets de subventions sur les produits (INSP). La valeur ajoutée brute (VAB) du secteur secondaire a crû de 5,1 %, contribuant pour 1,1 point à la croissance globale.

Les INSP ont également joué un rôle important, avec une hausse de la VAB de 12,6 % et une contribution de 1,2 point. Le secteur tertiaire a affiché une croissance de 2,8 % de la VAB, apportant 1,3 point à la croissance, tandis que le secteur primaire a enregistré une progression de 2,1 %, avec une contribution de 0,2 point.

Secteur primaire

Hausse de 2,1%, en variation annuelle, de l'activité du secteur primaire au premier trimestre 2026. Au premier trimestre 2026, la VAB du secteur primaire a progressé de 2,1 %, contre 7,0 % un an plus tôt, traduisant un ralentissement de l'acti-



Le Port autonome de Lomé, poumon de l'économie togolaise

té. Cette décélération s'explique par la baisse du rythme de croissance de l'agriculture et des activités connexes (de 6,9 % à 2,2 %), ainsi que de la pêche et aquaculture (de 13,3 % à 1,4 %).

Secteur secondaire

Hausse de 5,1 %, en variation annuelle, de l'activité du secteur secondaire au premier trimestre 2026, en léger retrait, par rapport aux +5,3% enregistrés au premier trimestre 2025.

Cette amélioration est portée principalement par la fabrication de textiles, d'articles d'habillement et de chaussures, affiche une explosion de (36,4 % contre -16,5 % un an plus tôt), la production et distribution d'eau, d'assainissement et de

traitement des déchets (6,4 % contre -17,8 % au T1 2025), la fabrication de boissons et opérations sous-traitées (+6,9 % contre -1,0 % un an plus tôt), la fabrication de matériaux de construction (+3,4 % après -4,2 % un an auparavant) ainsi que la métallurgie et les autres industries manufacturières (5,0 % contre 3,1 %), de même que la fabrication de matériaux de construction qui enregistre +3,4 % après -4,2 % un an auparavant.

En revanche, la branche des industries extractives (-1,3 % contre +17,4 % au T1 2025) et celle de la branche fabrication de produits en bois, papier et carton (-8,7 % contre 0,6 %) ont freiné la dynamique du secteur secondaire au premier trimestre 2026.

Secteur tertiaire

Au premier trimestre 2026, la VAB du secteur tertiaire a progressé de 2,8 %, contre 3,6 % au premier trimestre 2025, traduisant un ralentissement de l'activité des services.

Cette évolution résulte principalement du ralentissement de plusieurs branches, notamment les transports et l'entreposage (+6,1 % contre +6,6 % au T1 2025), le commerce (+4,2 % contre +13,2 %), l'information et la communication (+2,1 % contre +9,0 %) ainsi que les autres services aux entreprises (+0,9 % contre +5,5 %).

Elle reflète également la poursuite du repli de certaines activités, en particulier l'administration publique (-6,6 % contre -10,2 % un an plus tôt), dans un contexte marqué par les efforts d'assainissement des finances publiques, ainsi que l'hébergement, la restauration et les débits de boissons (-7,4 % contre -1,1 %).

Malgré cette décélération, le secteur tertiaire demeure un important moteur de croissance de l'économie, soutenu par la résilience de plusieurs activités de services, même si leur dynamisme est globalement moins prononcé qu'au premier trimestre 2025.

ADOPTION DE LA RESOLUTION " CORRECT THE MAP " A L'ONU :

Victoire diplomatique historique pour le Togo et l'Afrique

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté vendredi à New York (164 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions), la résolution A/80/L.104 intitulée " Corriger la carte : rééquilibrer la représentation cartographique mondiale et promouvoir une représentation équitable des régions du monde, en particulier de l'Afrique ".

Le texte, porté par le Togo et l'Union africaine, vise à encourager les organisations internationales et les États à utiliser la cartographie de type "Equal Earth", adoptée par l'Union africaine. Elle reflète plus fidèlement les superficies réelles des continents et est appelé à devenir la référence internationale.

La résolution reconnaît et affirme que les représentations cartographiques disproportionnées, en particulier celles résultant de la projection de Mercator, ont eu des effets durables sur les plans cognitif, éducatif, culturel, géopolitique et socio-économique, contribuant ainsi à une réduction drastique de la taille perçue de l'Afrique et d'autres régions du monde dans l'imaginaire collectif mondial.

Ce vote plébiscitaire vient concrétiser un travail de plaidoyer intensif mené par la diplomatie togolaise au cours des dernières semaines. Pour Robert Dussey, le ministre des Affaires étrangères du Togo, les cartes façonnent la compréhension du



Faure Gnassingbé

monde, orientent l'éducation, nourrissent l'imaginaire et influencent les perceptions collectives. " Elles ne sont donc jamais neutres : lorsqu'elles donnent une image déformée de notre planète, elles risquent de perpétuer des représentations erronées transmises de génération en génération ", a-t-il déclaré.

En corrigeant les déformations visuelles historiques, héritées des projections cartographiques traditionnelles (telles que la projection de Mercator), l'ONU reconnaît désormais officiellement la nécessité de promouvoir des représentations fidèles à la véritable échelle du continent africain et des autres régions du monde.

Une fierté pour le chef de la diplomatie togolaise qui fait savoir que lorsque l'Afrique se mobilise autour d'un objectif commun, elle peut

contribuer de manière décisive aux débats de l'Organisation des Nations Unies. " L'adoption d'aujourd'hui est une victoire pour l'exactitude, et pour chaque enfant qui grandira désormais en voyant la véritable place de l'Afrique dans le monde. Cette résolution appartient à l'Union africaine toute entière. Le Togo est fier de l'avoir portée aux Nations Unies, et nous nous tournons à présent vers le travail qui consiste à rendre cette correction réelle : dans les salles de classe, dans les institutions et sur les plateformes qui façonnent la manière dont le monde se regarde ", a déclaré Robert Dussey.

Le Président de la Commission de l'Union africaine, Mahmoud Ali Youssouf, s'est félicité de l'adoption de la résolution portée par le Togo au nom du Groupe africain en faveur d'une représentation cartographique

plus juste et plus fidèle de l'Afrique et des autres régions du monde.

Il a salué tout particulièrement le leadership de la République togolaise et l'engagement du Président du Conseil, S.E. Faure Essozimna Gnassingbé, sous l'impulsion duquel le Togo a porté cette initiative au nom de l'Afrique et contribué à mobiliser un large soutien au sein de la communauté internationale.

Pour le Président de la Commission de l'Union Africaine, l'adoption de cette résolution marque une avancée importante. " Au-delà de la cartographie, cette initiative rappelle l'importance de représenter l'Afrique sur la base de réalités objectives et scientifiquement établies. L'Afrique doit être représentée telle qu'elle est : dans ses véritables dimensions et à sa juste place dans le monde ", a-t-il relevé.

Mahmoud Ali Youssouf encourage les institutions internationales, les systèmes éducatifs, les éditeurs et les acteurs du numérique à favoriser progressivement l'utilisation de représentations cartographiques plus fidèles aux superficies réelles.

Le ministre français des Affaires étrangères, Jean-Noël Barrot, a indiqué que la France abandonnera la projection de Mercator au profit de représentations cartographiques adaptées à des usages spécifiques, plus fidèles aux superficies réelles et conformes aux recommandations des cartographes et des scientifiques.

AGRICULTURE / CAFE-CACAO :

Fortes baisses des exportations du café et du cacao

Le début de la campagne de commercialisation du café et du cacao, saison 2026-2027 est fixé au 1er octobre. L'annonce a été faite par le Comité de coordination pour les filières café et cacao (CCFCC), le 4 Août dernier.

Le secrétaire général du CCFCC, Anselme Gouthon, a appelé les producteurs à renforcer leur organisation, afin de favoriser la réussite de la campagne. D'autant que la campagne 2025-2026 n'a pas répondu aux attentes escomptées. Les exportations ont porté sur 2 576 tonnes de café et 8 841 tonnes de cacao, contre respectivement 4 313 tonnes et 24 625 tonnes lors de la campagne précédente. 39 opérateurs économiques ont réalisé des transactions commerciales durant la campagne 2025-2026.

Et pourtant, lors de la campagne 2023-2024, les exportations avaient atteint 2 618 tonnes pour le café et 11 182 tonnes pour le cacao. La campagne 2024-2025 a confirmé cette dynamique, avec une nouvelle progression spectaculaire : 4 400 tonnes de café et 24 000 tonnes de cacao exportées, soit une hausse d'environ 50 % dans les deux filières.

Selon le Comité de coordination pour les filières café et cacao (CCFCC) la contrebande figure parmi les principales causes de cette situation. " Nous avons tous le devoir d'œuvrer à décourager les pratiques de contrebande qui créent du désord-



Une vue de l'assistance

re sur le terrain, particulièrement ces deux dernières années. Elle procède d'une surenchère qui dérègle les dispositions mises en place par les acteurs des deux filières. Elle contourne le fisc et constitue un manque à gagner pour l'économie nationale. Il est dommage qu'elle s'opère avec la complicité d'opérateurs locaux. Elle doit être combattue avec rigueur ", a déclaré Anselme Gouthon, le secrétaire général du CCFCC.

Pour les autorités, chaque acteur doit jouer sa partition, en respectant les procédures en vigueur et en fournissant des données statistiques fiables sur leurs activités dans les délais requis. " Il est impératif de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour garantir le succès de la campagne de commercialisation 2026-2027", a indiqué Badanam Patoki, le ministre de l'Économie et de la Veille

stratégique.

Pour inverser la tendance, le cap est fixé : la qualité et la préservation des revenus.

Le Gouvernement a déjà inauguré 2 centres de traitement post-récolte d'excellence et prévoit une extension à la filière café. Deux centres de traitement post-récolte de cacao d'excellence ont été inaugurés cette année, à Kessibo-Abrewankor (23 mai) par le CCFCC, et à Mpoti-Blitta (3 juin) par l'association " Chocolatiers et Pâtisseries du Monde ", en partenariat avec le Département français des Yvelines, dans l'objectif de produire un cacao haut de gamme mieux rémunéré. Le gouvernement a indiqué attendre une extension prochaine de ce type d'infrastructure à la filière café.

Le mois d'octobre, " Mois du Consommer local " UEMOA, sera mis à profit pour la transformation

locale. Le gouvernement ambitionne de rendre les filières café et cacao plus performantes, compétitives et durables à l'horizon 2030, à travers la mise en œuvre des Plans de développement des filières café et cacao (PDCC). Il a relevé que les PDCC visent à renforcer l'ensemble des chaînes de valeur du café et du cacao, avec pour objectif de créer davantage de richesses et d'emplois décents et permanents, notamment en milieu rural. Cette orientation repose sur une professionnalisation accrue de la production, ainsi que sur une approche compétitive et durable des deux filières.

Pour consolider ces filières, le Togo mise sur une stratégie de densification des exploitations existantes plutôt que sur l'extension des surfaces cultivées, afin d'accroître les rendements, sans aggraver la déforestation. Cette orientation s'inscrit dans le cadre des Plans de développement des filières café et cacao (PDCC), adoptés en 2024 en partenariat avec l'Union européenne, pour un coût prévisionnel de 23,25 milliards de Fcfa, couvrant la productivité, l'accès au marché, l'environnement et le financement.

Selon la Direction des Statistiques Agricoles, ces filières contribuent à 1,4 % du PIB et 5,5 % du secteur agricole, tout en assurant les revenus de près de 40 000 producteurs sur plus de 72 000 hectares. La production 2025 est en progression à 30 472 T de café (+2,5%) et 23 084 T de cacao (+7%).



VOTE DE LA CARTE DU MONDE A L'ONU : L'UNION AFRICAINE SALUE LE RÔLE MOTEUR DU TOGO ET DE FAURE GNASSINGBÉ

À la suite du vote historique des Nations Unies adoptant la projection Equal Earth, l'Union Africaine (UA) a publié un communiqué officiel pour célébrer cette étape clé pour le continent. L'organisation continentale met en avant le rôle central joué par la diplomatie togolaise dans l'aboutissement de ce projet d'équité cartographique.

L'Union Africaine a tenu à saluer la vision et l'engagement direct du Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé. C'est bien sous son impulsion que la République togolaise a porté cette cause stratégique au nom de l'ensemble du continent africain, parvenant à bâtir un consensus massif auprès de la communauté internationale.

Elle s'est traduite par une mobilisation internationale via une campagne d'explication active auprès des chancelleries mondiales. À cela, il faut relever l'unité continentale, qui a été une démarche alignée avec le Groupe africain aux Nations Unies. Ainsi, l'adoption à une écrasante majorité à l'Assemblée générale de l'ONU n'a été que le fruit de ce succès diplomatique. Ce changement de projection cartographique marque une rupture avec des représentations visuelles héritées du passé qui minimisaient la surface réelle du continent africain.

" Au-delà de la cartographie, cette initiative rappelle l'importance de représenter l'Afrique sur la base de réalités objectives et scientifiquement établies ", a souligné Mahmoud Ali Youssouf, Président de la Commission de l'Union africaine. Prochaines étapes, la mise en œuvre globale

L'engagement de l'Afrique ne s'arrête pas au vote de New York. Le Président de la Commission de l'UA a confirmé la volonté de l'institution de travailler en étroite collaboration avec le Togo, les États membres et les partenaires internationaux. L'objectif principal réside désormais dans l'accompagnement concret de cette transition, afin que la projection Equal Earth soit progressivement intégrée dans les manuels scolaires, les institutions publiques et les plateformes numériques mondiales.

@mactite.ig

TOGO-VIETNAM : FAURE GNASSINGBÉ ET VO THI ANH XUAN RENFORCENT UN PARTENARIAT HISTORIQUE A BICHKEK



En marge des travaux du sommet de l'Organisation de la coopération de Shanghai (OCS) à Bichkek, au Kirghizistan, le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, s'est entretenu, le mardi 1er septembre, avec la Vice-présidente du Vietnam, Vo Thi Anh Xuan. Cette rencontre de haut niveau marque une étape importante dans la redynamisation des relations bilatérales entre Lomé et Hanoï.

Liés par des relations diplomatiques depuis plus de cinq décennies, le Togo et le Vietnam entretiennent une amitié durable basée sur une convergence de vues face aux enjeux internationaux. Au fil des ans, cette entente s'est traduite par une collaboration active au sein des instances multilatérales et un dialogue politique régulier. Lors des échanges mardi dernier, les deux dirigeants ont passé en revue les mécanismes d'ajustement et de consolidation de cette alliance. La coopération entre les deux nations s'étend sur plusieurs domaines clés du développement.

D'abord, les deux pays partagent leurs expertises et entretiennent le développement des flux commerciaux au plan agriculture et économie. Partant d'investissement et technologie, Lomé et Hanoï multiplient des opportunités d'affaires et ont opté pour le transfert de compétences dans les sciences et l'innovation. Sur le plan éducation et capital humain, les deux pays entendent renforcer la formation mais aussi les échanges culturels et du développement des compétences.

Noons que l'intensification récente des rencontres diplomatiques, entre Lomé et Hanoï, témoigne de l'ambition partagée de donner un nouvel élan à leur coopération. En tirant parti de leurs réussites respectives, le Togo et le Vietnam entendent transformer ce partenariat historique en un levier concret de croissance économique et de développement mutuel.

@mactite.ig

TOGO-CULTURE :

Éric MC interpelle les autorités et menace d'une marche sur le ministère

L'artiste togolais Éric MC hausse le ton, face à la situation du secteur culturel. Dans une sortie récente, le vétéran du hip-hop togolais interpelle les autorités en charge de la Culture et appelle à une meilleure prise en compte des préoccupations des artistes. Face à ce qu'il considère comme des dysfonctionnements persistants, il brandit désormais la possibilité d'une mobilisation devant le ministère de la Culture.

Selon des éléments relayés sur les réseaux sociaux fin août 2026, Éric MC estime notamment que le président de la République ne serait pas suffisamment informé de certaines réalités qui prévalent au sein du ministère de la Culture. " Le PC n'est pas souvent au courant de ce qui se passe au ministère de la Culture, car on ne lui dit rien ", rapporte une publication consacrée à son intervention.

Un cri d'alarme pour le monde culturel

À travers cette nouvelle interpellation, l'artiste remet au centre du débat les difficultés auxquelles seraient confrontés les acteurs culturels togolais. Pour Éric MC, les réponses apportées par les autorités ne semblent pas être à la hauteur des attentes du secteur.

La menace d'une marche constitue ainsi un nouveau moyen de

pression pour attirer l'attention des pouvoirs publics. D'après une autre publication relayant ses propos, des artistes envisageraient une mobilisation et Éric MC aurait clairement désigné le ministère, comme la cible de leur contestation.

Cette posture n'est pas totalement nouvelle chez l'artiste. Éric MC s'est depuis plusieurs années illustré par ses prises de position sur les questions liées à la culture et à la place des artistes, dans la société togolaise. En 2019 déjà, il avait été associé à un projet de marche des artistes, destinée à dénoncer certaines difficultés du secteur culturel.

Une mobilisation qui pourrait faire débat

Si elle venait à être effectivement organisée, une marche des artistes vers le ministère de la Culture constituerait un signal fort adressé aux pouvoirs publics. Elle permettrait aux acteurs culturels de porter collectivement leurs revendications et de demander des réponses concrètes aux problèmes qui affectent leur profession.

Mais au-delà de la menace de mobilisation, l'enjeu sera surtout de savoir si un dialogue peut être renoué entre les autorités et les acteurs culturels. Le secteur attend notamment des mesures capables d'améliorer durablement

les conditions de travail et de renforcer l'accompagnement des artistes togolais.

Éric MC, figure historique du hip-hop togolais, semble donc vouloir remettre la question de la

gouvernance culturelle au cœur du débat public. Reste désormais à savoir si les autorités en charge de la Culture répondront à cette interpellation et si la menace d'une marche se concrétisera.

Une chose est certaine : le ton monte dans le monde culturel togolais, et Éric MC entend bien se faire entendre.

Dodo ABALO

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

Plaque : 0345 84
Nom : ETOUOUE
Prénoms : XOGA
Chassis : 2800000000004141
Description : Patente fiscale entre E - ECV

A Payer Historique

Vous êtes à jour dans le paiement de la TVM de ce véhicule.

En un click, payez votre TVM par

Mixx **Moov Money Flooz**

sur l'application OTR TVM disponible sur Playstore

8201 POUR TOUTES INFORMATIONS

Office Togolais des Recettes - OTR

FEDERER POUR BATIR www.otr.tg

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

COMMUNIQUE DE L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

RELATIF AUX DEPOTS DES DOSSIERS DE PLANS PARCELLAIRES EN LIGNE

N° 005/2026/OTR/CG/CI/DCCF

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des usagers de la Direction du Cadastre et de la Conservation Foncière (DCCF) en général et de l'Ordre des Géomètres du Togo (OGT) en particulier, qu'à compter du 17 août 2026, les dossiers de plans parcellaires devront dorénavant être transmis en version numérique au Guichet Foncier Unique à travers le site internet de l'OTR (www.otr.tg).

Le Commissaire Général remercie tous les partenaires et compte sur la collaboration de tous pour la réussite de cette réforme.

Fait à Lomé, le 14 août 2026

Le Commissaire Général
Yawa Djigbodi TSEGAN

41, Rue des impôts - 02 B.P. : 20823 Lomé - TOGO
Tél. : +228 22 53 14 00
Email : otr@otr.tg

FEDERER POUR BATIR www.otr.tg

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

COMMUNIQUE DE L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

N° 004/2026/OTR/CI/DGE

PERCEPTION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE (TPU) DES TRANSPORTEURS ROUTIERS

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des contribuables soumis au paiement de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) des Transporteurs Routiers communément appelée « trimestre » que la perception de ladite taxe au titre du deuxième trimestre 2026 se poursuit conformément aux dispositions de l'article 57 du Livre des Procédures Fiscales.

Les contrôles du paiement de ladite taxe débutent pour compter du 10 août 2026 sur toute l'étendue du territoire national.

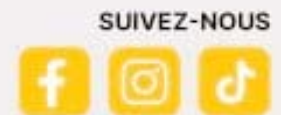
Le Commissaire Général compte sur la collaboration et le civisme de tous.

Fait à Lomé, le 06 août 2026

Le Commissaire Général
Yawa Djigbodi TSEGAN

41, Rue des impôts - 02 B.P. : 20823 Lomé - TOGO
Tél. : +228 22 53 14 00
Email : otr@otr.tg

FEDERER POUR BATIR www.otr.tg



Mani Services & Business

Une **entreprise multisectorielle** engagée pour le développement économique et la **création d'emplois durables** au Togo.

Découvrez nos

SERVICES

SERVICES D'ENTRETIEN & NETTOYAGE 

COMMERCE GÉNÉRAL, IMPORT-EXPORT 

ÉVÉNEMENTIEL & SERVICE TRAITEUR 

LE BAR LOCAL EST L'UNE DE NOS SPÉCIALITÉS

Legbassito Ahonkpoè
Agoè – Nyive 

 **CONTACTEZ-NOUS**

+ 228 72 05 88 88 / 97 08 90 80
maniservicesbusiness@gmail.com

PRÊT SCOLAIRE

DES ETUDES FINANCÉES, UN AVENIR SÉCURISÉ



*Offre soumise à conditions

0 TAUX
0%

1^{ER} JUILLET AU 31 OCTOBRE 2026

JUSQU'À 5 FOIS LE SALAIRE NET

SUR 12 MOIS

La Banque Autrement

<https://togo.coris.bank>

